

Ecclesiæ infallibilitas in factis doctrinalibus demonstrata, & a jansenianorum impugnationibus vindicata, per Joannem-Josephum Havelange ex Dieupart, presbyterum, non ita pridem sacræ theologiæ professorem in seminario regio Luxemburgenti. *A Maestricht, chez Lekens, à Liege, chez Lemarié 1788. gros vol. in-8vo.*

JAMAIS la célèbre question de l'infailibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques, n'a été mieux discutée que dans cet ouvrage. L'ordre, la méthode, la clarté, un latin pur & coulant, une orthodoxie sévère, une logique redoutable en font le caractère. Une analyse suivie me conduiroit au de-là de l'entendement ordinaire des extraits; je me contenterai de transcrire une espece de table raisonnée que j'en ai faite en le lisant :

P. I & suiv. Exposition lumineuse & précise de la question, & preuves de son importance. (a)

P. 17. Conclusion fondamentale. *Ecclesia Romano catholica, ex supernaturali Spiritus-Sancti auxilio, immunis est ab erroris periculo in questionibus facti dogmatici, seu generatim in suis de sensu librorum quorumcumque, ad fidem & mores spectantium, judicijs.* Cette these est fondée sur les preuves les plus décisives, d'abord

(a) Il regne dans quelques exemplaires un grand désordre bibliopegique, le relieur ayant mis à la tête les *hodierna Ecclesiæ certamina* qui sont un appendice de l'ouvrage.